

**COMMUNE DE CANAPLES**

**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 Décembre 2022**

---

**Membres du Conseil : 14**

**Date de la convocation : 25 Novembre 2022**

**Présent à la séance : 12**

**Date de la séance : 02 Décembre 2022**

**Pouvoir : 2**

**Heure de la séance : 20 heures**

---

L'An deux mil vingt-deux, le deux décembre, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Canaples se sont réunis au nombre de onze à la salle du bibliobus, lieu ordinaire de leur séance, sous la Présidence de :

**Monsieur Marcel POISSON, Maire**

*Etaient présents MM. Les adjoints, MM. Les conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L2121-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.*

**Présents :**

Yasmine HAFIAN, Léon LENNE, Pascal GODARD : Adjoints au Maire  
Ingrid BRASSEUR, Pauline DE SAINT RIQUIER, Isaline DEBETHUNE, Claudie DUHAMEL, Jean-François GAFFET, Françoise GRAUX, Jane TEMMERMANN,  
Conseillers Municipaux.

**Pouvoirs :**

Anthony MEUNIER donne pouvoir à Marcel POISSON  
Céline LIETARD donne pouvoir à Isaline DEBETHUNE

**Absents excusés :**

Alain JARDIN

**Absents non excusés :**

/

M. Marcel POISSON Maire ouvre la séance à 20h00.

### **1. Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 2022 :**

M.le Maire fait lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 Octobre 2022.  
Le Conseil Municipal, adopte ledit compte rendu.

### **2. Renouvellement des contrats du personnel secrétariat et scolaire :**

M. Le Maire propose le renouvellement du contrat de Mme Anita VIGNON et Mme Catherine SENLIS .

Mme Senlis ayant été recrutée pour alléger la charge de travail du secrétariat de Mairie afin que Mme PAUCHET-GRAUX puisse assurer le suivi du dossier d'Halloy les Pernois, la commune de Canaples étant le maître d'ouvrage.

Le contrat de Mme VIGNON arrive à terme.

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal,**

**S'ACCORDE** à renouveler les contrats de Mme SENLIS jusqu'à la clôture définitive du dossier d'assainissement collectif de la Commune de Halloy ;

La commune d'Halloy sera facturée de l'intégralité de cette charge du personnel à la clôture comptable du dossier.

De renouveler le contrat de Mme Anita VIGNON.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Mme HAFIAN rejoint l'assemblée délibérante à 20h15.

### **3. Tarifs périscolaire**

Les tarifs appliqués aux services du RPC divergent selon que les enfants résident ou pas dans l'une des communes du RPC. Dans le cas de dérogation d'admission dans le RPC ces mêmes tarifs seront appliqués pour les enfants extérieurs aux 2 communes du RPC soit Halloy-lès-Pernois et Canaples.

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal,**

**S'ACCORDE** à appliquer les tarifs extérieurs pour l'ensemble des enfants scolarisés par dérogation au RPC.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **4. Information :**

Rencontre intergénérationnelle le 22 décembre 2022 ; avec goûter-spectacle, remise des cadeaux aux enfants et aux aînés sur invitation.

Le spectacle est financé par la Canapolitaine.

Le cadeau des aînés est financé par le C.C.A.S.

Le cadeau des enfants est financé par la Commune.

## 5. Admission en non-valeur :

Des sommes n'ont pas été recouvrées, la perception nous demande d'inscrire les sommes non perçues en non-valeur ;

Le conseil Municipal souhaite une traçabilité des démarches entreprises par la perception pour recouvrer les indus.

Le conseil municipal souhaite une visibilité sur l'ensemble des sommes restant dues au titre des années 2018 à 2022.

Le consentement du conseil est un consentement comptable. Mais il reste en désaccord avec le principe en lui-même.

Sur le principe

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal,**

**S'ACCORDE** à inscrire en non-valeur la somme de 1 151,84 €

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 6. Assainissement collectif :

*Sous réserve d'une commission finances*

### 5.1. **Décisions modificatives au budget :**

Suite à la révision du taux d'intérêt de la ligne de trésorerie, une décision modificative est nécessaire pour assurer le règlement de l'échéance à venir.

Le compte d'exploitation du budget annexe met en évidence un déficit nécessitant un abondement afin de pouvoir régler les intérêts des emprunts et de la ligne de trésorerie. Les taxes de raccordement n'ayant pas encore été réglées par les administrés.

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal,**

**S'ACCORDE** à prendre la décision modificative nécessaire au recouvrement des intérêts de l'échéance de la ligne de trésorerie.

**S'ACCORDE** à abonder le budget annexe d'Assainissement de 30 000,00 € à partir du budget général de la commune.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

### 5.2. **Taxe de raccordement :**

La taxe de raccordement votée au titre de l'assainissement collectif s'élève à 900,00 €, ce montant s'entend TTC.

Le Conseil Municipal pose la question de la TVA prélevée par l'État sur les 900,00 €, ce qui peut déséquilibrer le budget annexe assainissement.

**Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal après renseignements auprès de la Trésorerie.**

## 7. Contrôle des ponts :

Contrôle annuel des ponts :

Rue des Aires : RAS

Pont Woignas : RAS  
Pont rue Neuve : bon état général  
Passerelle école : structure altérée : à surveiller  
Rue de l'Étroit : A réhabiliter.

Subventions possibles : DSIL et DETR  
Nécessité de recourir à un assistant maître d'ouvrage.

**Après délibération,  
Le Conseil Municipal,  
AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre contact plusieurs cabinets d'étude.  
**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

## 8. DOB :

### - **Sécurisation et traversée du village :**

Projet d'installation d'écluses aux entrées du village, plateau surélevé au centre du village et route de Bernaville, feux de courtoisie, mobilité douce.

Demande de devis : Le département impose de conventionner la mise en place des aménagements.

Avant-projet : recours à un cabinet spécialisé.

Projet : convention avec prise en charge

Coût cabinet d'étude : 14 616,00 €

Des aides peuvent-être obtenues par les amendes de police (sécurité) et le Conseil Départemental.

La mise en place de l'étude de sécurisation du village représente un coût de 14 000,00 €  
Afin de pouvoir prévoir cette étude une décision modificative au budget est nécessaire.

**Après délibération,  
Le Conseil Municipal,  
S'ACCORDE** à prendre la décision modificative nécessaire.  
**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

### - **Eclairage :**

Salentey : devis remplacement des panneaux en Led : 3 401, 71 €

Pour la salle d'activités : un devis de l'entreprise Poirel est en attente.

### - **Peinture salle activités :**

Partie haute, prêt d'un échafaudage et fourniture de la peinture par l'entreprise Cédric ROUSSEL pour la somme de 1 204,48 €.

### - **Bâtiment scolaire :** 519 600,00 € HT

**Après délibération,  
Le Conseil Municipal,  
AUTORISE** Monsieur Le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention.  
**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

### - Raccordement des deux réseaux d'eau potable (Interconnexion des SIAEP Vallée de la Nièvre et SIAEP Naours) les travaux vont démarrer prochainement.

## 9. 1/4 Investissement :

Concernant le parking de la salle Gilbert Temmermann pour la vidéoprotection :  
Le devis de l'Entreprise Systéo s'élève à 3 923,16 € TTC

Poteaux incendie : 4 à prévoir 9 024,00 € lors des travaux d'interconnexion des réseaux d'eau.

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal,**

**S'ACCORDE à inscrire les travaux précités au quart d'investissement.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 10. Questions diverses :

1. Club de football : Proposition de création d'une association par des jeunes de la région de Bernaville, recherche de président, 15 à 20 joueurs. Annonce aux habitants.
2. Fleur village fleuri : maintien de la fleur récompense pour 3 ans, prochain jury 2025. Merci à la commission embellissement et ses bénévoles.
3. Devis abattage d'arbres rue des Aires et rue de l'Étroit : demande d'un second devis.
4. Alerte SMS : somme numérique intra-muros 20,00 € par mois à mettre en place.
5. Horaires bus pour Doullens à rappeler sur Canaples +
6. Panneau déplanté à repositionner.
7. Ruelle martial : enrobé prévu.
8. Panneau chemin, avec barre de zinc pour protéger.
9. Terrain multisports : vélo sur le terrain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h34.

Date des prochains CM :

- Vendredi 13 Janvier 2023
- Vendredi 10 Février 2023
- Vendredi 10 Mars 2023
- Vendredi 15 Avril 2023

Marcel POISSON  
Maire de Canaples